

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

L'instruction des dossiers se fait **sur rendez-vous**, en mairie : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf le mardi am et le vendredi am). Le samedi de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous : par téléphone au 03.28.48.20.22 ou sur le site internet ville-merville.fr

Vous devez réaliser une pré-demande en ligne sur WWW.passeport.ants.gouv.fr (pré-demande à imprimer ou code reçu par sms à transmettre à l'agent administratif)

Plus d'infos sur www.ville-merville.fr rubrique Ma mairie/Démarches administratives/CNI-Passeport

PIÈCES A FOURNIR POUR

UN RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- ancienne Carte Nationale d'Identité
- 1 photo couleur **récente de moins de 6 mois** pour les mineurs et **moins de 4 ans** pour les majeurs (sans sourire, sans artifices)
- un justificatif de domicile au nom du demandeur (*facture récente de moins d'1 an, EDF, GAZ, EAU, TEL, avis d'imposition de l'année, taxe d'habitation, taxe foncière*), **Attention : les attestations de contrat ne sont pas acceptées sauf si celles-ci possèdent un 2d-doc**
Si le demandeur est majeur et qu'il est hébergé (y compris les jeunes majeurs hébergés chez leurs parents) : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, Carte Nationale d'Identité originale de l'hébergeant, attestation d'hébergement,
- Connaître les dates et lieux de naissance des parents (pour effectuer votre pré-demande)
- **Si votre CNI est périmée depuis plus de 5 ans**, votre acte de naissance intégral de moins de 3 mois (à demander à la mairie de naissance, sauf pour les mairies rattachées à COMEDDEC : par exemple Hazebrouck, Lille, Armentières, Béthune...). Pour savoir si votre mairie de naissance est rattachée à COMEDDEC, contactez votre mairie ou consultez le site internet.
- Si le motif du renouvellement **porte sur un changement de nom** (mariage, divorce, décès), apporter le justificatif du changement de nom (Acte de mariage, Acte de décès, Convention de divorce)
- Si le motif du renouvellement concerne **une perte ou un vol** : 25€ en timbres fiscaux, acte de naissance sauf si votre mairie de naissance est rattachée à Comedec, et déclaration de vol ou de perte,

Concernant les mineurs, fournir en plus :

- La carte d'identité originale des deux parents
- en cas de divorce, jugement de divorce complet et présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée : autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie ou téléchargeable), CNI originale du père et de la mère et le justificatif de domicile des deux parents datant de moins d'1 an,

Les mineurs doivent impérativement être présents et accompagnés d'un des deux parents

